



Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Zoom sur le Vaucluse - 2023

Créé à l'initiative des Communes forestières et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. L'Observatoire propose une déclinaison départementale des «Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne».



LES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le département du Vaucluse possède une surface forestière de 150 000 ha, soit un peu plus que dans les Bouches-du-Rhône. Entre 1980 et 2013 la forêt a connu une augmentation de 29% de sa surface, soit 34 000 ha supplémentaires. Concernant la propriété forestière, la part des propriétés publiques représente 37% de la forêt du territoire départemental. En forêt privée (88 000 ha), les propriétaires gèrent leur forêt dans le cadre de documents de gestion, qui diffèrent selon les superficies possédées.

Ressources forestière

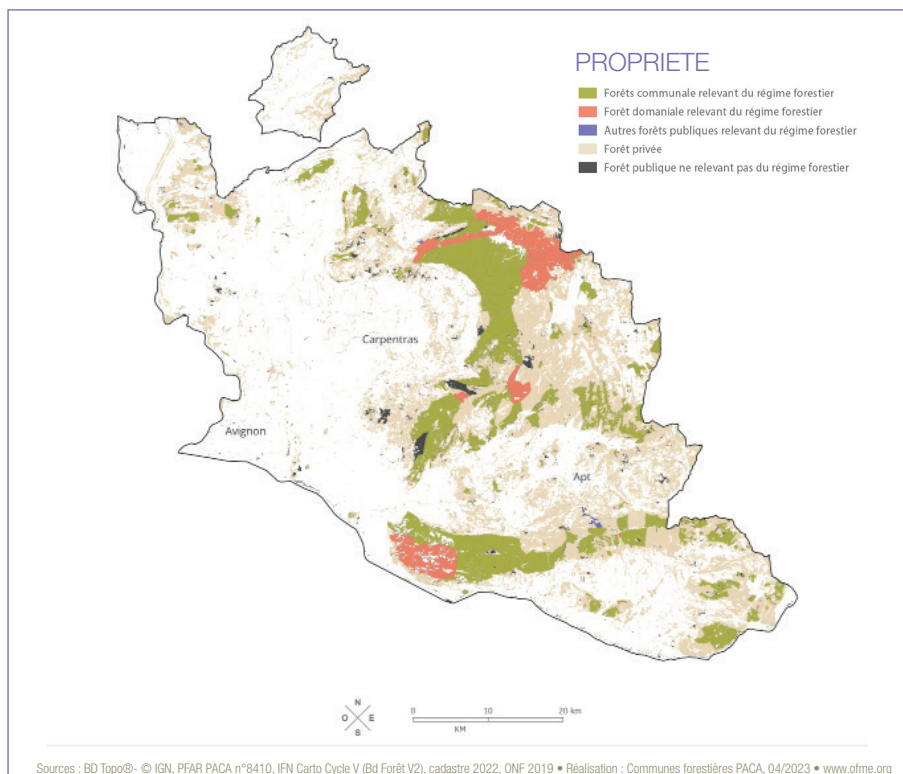
- > 150 000 ha de forêts
- > Taux de boisement : 42%
- > 146 000 ha de forêt où l'exploitation du bois est possible (forêt de production)
- > 9,4 Mm³ de bois sur pied
- > Principales essences :
 - 2,6 Mm³ de Chêne pubescent
 - 2,1 Mm³ de Pin méditerranéen
- > Croissance de 29% des forêts entre 1980 et 2013, soit +34 000 ha de forêt

Propriétés forestière

- > 10 000 ha de forêts domaniales (7%)
- > 42 000 ha de forêts des collectivités (30%)
- > 88 000 ha de forêts privées (63%)

Gestion forestière

- > 10 591 ha de forêt disposent d'un PSG*** et 424 ha d'un CBPS**
- > 23 834 ha de surfaces certifiées PEFC*
- > La forêt publique est aménagée à 92%





POLITIQUE TERRITORIALE ET OUTILS D'ANALYSE

Les élus des territoires, conscients des enjeux relatifs à la forêt et à sa valorisation, s'impliquent dans le développement de la filière forêt-bois. Il en découle une définition et une mise en œuvre de politiques forestières sur leur territoire. Ces enjeux s'intègrent parfaitement dans les documents territoriaux mis en place sur le Vaucluse, tels que les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ou encore les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il est important que la valorisation du bois y soit inscrite, car elle est indissociable des projets de développement durable.

De plus, un autre outil de développement forestier local est mis en place : les Chartes Forestières de Territoire (CFT). Elle permettent de bâtir un projet partagé autour de la valorisation des espaces forestiers. Le département concentre 2 Chartes forestières de territoire.

Politiques territoriales

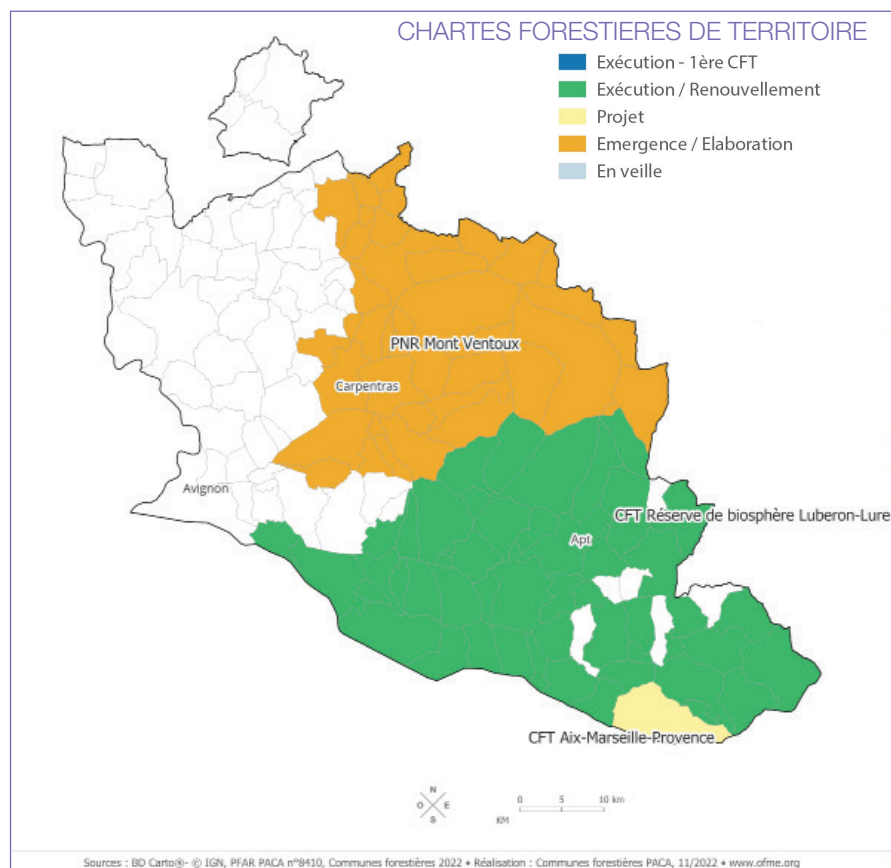
- > 10 PCAET existants (Plan Climat Air-Energie Territorial)
- > 7 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- > 2 Chartes forestières de territoire couvrent 80% de la forêt du département : 1 charte en exécution et 1 charte en cours d'élaboration

Outils d'aide à la décision

- > Les outils d'analyse au service des politiques territoriales :
 - 2 PDM - 10% des forêts
 - 1 PAT - 50% des forêts
 - 1 Schémas de desserte - 1% des forêts

Forêt en aire urbaine***

- > 42% de la forêt se trouve dans une aire urbaine et 55% dans une zone de 10 km autour



* PDM : Plan de Développement de Massif ; ** PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial

*** Aire urbaine : Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (définition INSEE).



VALORISATION DES ESPACES FORESTIERS

La valorisation des espaces forestiers est tributaire de leurs conditions d'accessibilité. En effet, dans le département, 63% des forêts de production sont facilement exploitables selon l'IGN, soit 92 000 ha.

En termes de valorisation, les forêts du département fournissent principalement du bois exploité en bois énergie (73%). Le département regroupe 14% des chaufferies bois régionales, et 20% de la puissance régionale.

Concernant l'emploi salarié, le département a un poids plus élevé par rapport à la moyenne régionale dans l'emploi salarié total du département, ainsi que dans le domaine du sciage et travail du bois et de la fabrication de meubles. Les entreprises du secteur de la construction bois représentent 37% des entreprises de la filière dans le Vaucluse.

Récolte de bois

> 84 000 m³ de bois récoltés :
1% en bois d'œuvre / 26% en bois d'industrie / 73% en bois énergie

Entreprises de la filière

> 439 entreprises pour 1 720 salariés
> 163 entreprises dans la construction - 569 salariés
> 60 entreprises dans la sylviculture et exploitation forestière - 101 salariés

Importation et exportation de bois

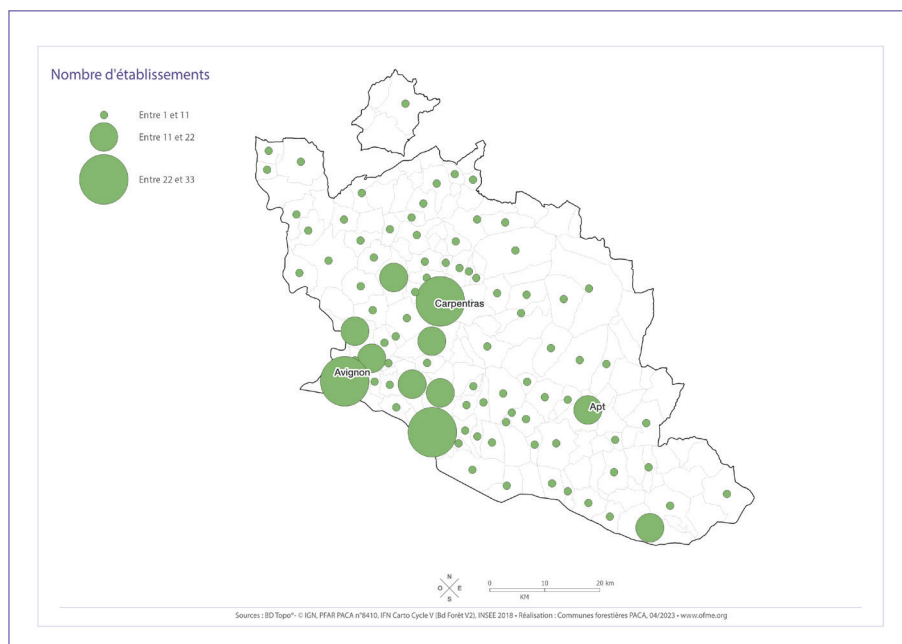
> 6,9 M € de produits forestiers exportés
> 39 M € de produits forestiers importés

Chaufferies bois énergie

> En fonctionnement : 53 chaufferies (38 publiques, 15 privées) / 38 160 t* de plaquettes forestières consommées.
> En construction : 2 chaufferies
> En projet : 10 chaufferies

Valorisation du bois

> 1 entreprise certifiée Bois des Alpes™
> 1 projet Bois des Alpes™ est sorti et 8 sont en cours



* Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité).



PROTECTION ET RISQUES EN FORÊT

Pour la protection de la biodiversité, des périmètres de protections, à la fois réglementaires*, contractuelles** et foncières***, sont mis en place. Les périmètres d'inventaires d'intérêt écologique, qui couvrent 68% des forêts du Vaucluse. De ce fait, les travaux forestiers et coupes doivent respecter les modalités définies pour ces différents périmètres.

Concernant le risque incendie, le département est relativement peu impacté. L'année 2022 a connu 29 départs de feu, pour 6,9 ha brûlés. Par contre, l'année 2021 a enregistré un pic, avec 53 départs de feu et 254 ha brûlés. Rien de comparable toutefois avec l'année 2017 où plus de 1200 ha avaient brûlés (année la plus incendiaire depuis 1998 en termes de surface), ce qui représente la moitié des surfaces brûlées en 20 ans.

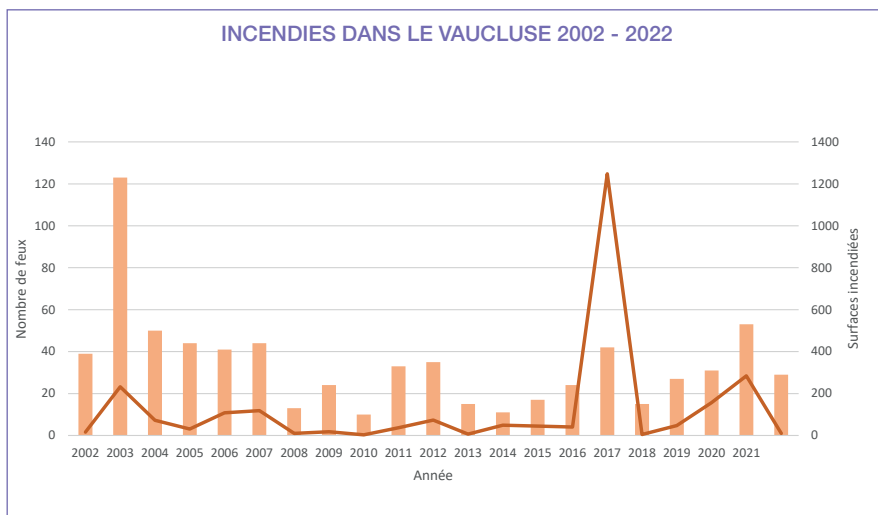
Protection des forêts et biodiversité

> La forêt dans les périmètres de protection et d'inventaire :

- Réglementaire* : 53 700 ha - 35% des forêts
- Contractuelle** : 32 000 ha - 22% des forêts
- Foncière*** : 2 100 ha - 1,4% des forêts
- Inventaires (ZNIEFF 1 et 2, ZICO****) : 102 100 ha - 68% des forêts

Risques en forêt

- > 94 glissements de terrain ou chutes de blocs en forêt
- > 720 incendies de forêt depuis 2002
- > 2 609 ha brûlés depuis 2002
- > 21 communes couvertes par un PPRn



* Protections réglementaires : zones de cœur de Parcs Nationaux et Régionaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserve Naturelles Régionales, Réserves intégrales, Réserves biologiques ONF, Directive Paysagère, Arrêtés de Protection de Biotope, Sites classés)

** Protections contractuelles : sites Natura 2000

*** Protections foncières : Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire d'Espaces Naturels

**** ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, ZICO : Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux

Sources de données

Ressources et propriétés forestières : IGN KIT PRFB campagne d'inventaire 2005-2014, ONF 2019, BDForêt2 PACA ©IFN - 2010-CFO-2-052, PEFC PACA janvier 2023

Valorisation des espaces forestiers : Communes forestières, EAB 2020, DRAAF EAB 2020, INSEE 2018, ONF 2013, Douanes 2022, Communes forestières - MRBE 2022, Bois des Alpes 2022

Politiques territoriales et outils d'analyse : Communes forestières 2019, CNPF 2020, BDForêt2 PACA 2016, DREAL 2022, INSEE

Protection et risques en forêt - biodiversité : DREAL 2023, Communes forestières 2022, Prométhée 2002-2022, ONF 2020, BRGM 2019

Les données peuvent différer de celles publiées dans les *Données & Chiffres clés*, notamment pour les surfaces forestières. Ceci est dû aux différentes méthodes utilisées entre les bases de données, à leur disponibilité à des échelles géographiques différentes, ainsi qu'à leur pertinence et leur date de mise à jour.